

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Toussaint, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Toussaint.

Monsieur Régis HAINGUE, Maire, présidant la séance, procède à l'appel nominal.

Etaient présents: Mme DETAIN Solange, Mr LEROY Grégory, Mme BONNET Ingrid, Adjoints au Maire,

Mr ANQUETIL Michel, Mmes AUPERT Emmanuelle, CORDONNIER Catherine, GRENIER Claire, LEVIEUX Agnès, Mr THIEULIN Franck, Conseillers Municipaux.

Absent avec procuration: Mr VINCENT Philippe, Conseiller Municipal donnant procuration à Mr LEROY Grégory, Adjoint au maire.

Mme GODARD Estelle, Conseillère Municipale donnant procuration à Mr HAINGUE Régis, Maire

Absents excusés: Mrs CAVELIER Jérémy, RICHARD Emmanuel, AVENEL Emmanuel Conseillers municipaux

Madame GRENIER Claire a été élue secrétaire de la séance.

Monsieur HAINGUE propose aux membres du Conseil d'approuver et de signer le compte-rendu de la précédente réunion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après présentation du compte administratif de l'exercice 2022 par Madame DETAIN Solange Adjointe au Maire, ,

le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, celui-ci.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
Constate que le compte administratif fait apparaître :

Un résultat de la section de fonctionnement : 202484.13€

Pour mémoire Prévisions Budgétaires

Virement a la section d'investissement C/023

Déficit d'investissement de clôture C/001 **64631.61€**

Restes à Réaliser Investissement	Recettes	10028.21€
	Dépenses	32598.00€

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT.

En priorité

- à la couverture du besoin de financement C/1068 **42061.82€**

Pour le solde

- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 **160422.31€**

- au déficit d'investissement reporté C/001 **64631.61€**

COMPTE DE GESTION 2022

Il est constaté que les chiffres du compte de gestion et du compte administratif sont en concordance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ ADOPTE le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier de FECAMP.

BUDGET 2023

Après présentation du Budget Primitif par Monsieur HAINGUE Régis, Maire,

le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, celui-ci.

Approuve le Budget Primitif 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	830670.31€	830670.31€
Section d'investissement	543741.32€	543741.32€
TOTAL	1 374 411.63€	1 374 411.63€

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30